je ne parrté , avec t a cepen-

a suite ne

A L E ine.

inaire pour ion de 2 rgée d'exa présentan tés qu'il y

lot, Chris , Dubusq, chaut, Le-

s finances: orteur de la

ce sont les

discussio commissio s. Thibaut noi, je pre-

iui les pro iscutera soumis pa

de Sair est hâté de la pr ssemblée conquis su tre de l'ad s les habi et que l'u

dans lequ s de 5 le d'environne nains de reste d & les to nt des b iptions

yés au

# NOUVELLES POLITIQUES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire)

PRIMEDI 21 Floréal.

Dimanche 10 Mai 1795.

Le Bureau des Nouvelles Pourtoues, feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n°. 500, au coin de la rue Thénèse. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

#### IRLANDE.

Dublin, le 5 avril.

Les marques d'attachement que le peuple de cette capitale a données au dernier vice-roi loid Fitz William, n'oat fait qu'augmenter au moment où il a quitté le royaume. Le jour de son départ, lorsqu'il est parti du château pour aller s'embarquer, la populace arrêta sa voiture, détela les chevaux, se mit à leur place, & le traîna jusqu'à la maison où il descendit, en attendant le bâtiment qui devoit le transporter à Holy-Head. Ce lord témoigna une grande sensibilité à l'intérêt dont il a reçu tant

de preuves de la part de tous les ordres de citoyens. On a annoncé dernierement que les députés des catholiques, de ce royaume, avoient été à Londres présenter au roi une nouvelle pétition sur les droits qu'ils réclament. S. M. a répondu qu'il feroit connoître ses intentions à cet égard, au lord Cambden, qui les manisesteroit à notre parlement.

C'est demain que le parlement se rassemble. M. Gratter doit proposer le nouveau bill en faveur des catholiques, dont l'objet est de les investir de tous les droits politiques, soit pour élire, soit pour être élus, à la représentation nationale, soit pour exercer tous les emplois, excepté celui de lord lieutenant ou vice-roi d'Irlande.

On ne croit pas que le bill soit adopté; mais il est difficile de prévoir les suites de ce déni de justice.

#### HOLLANDE.

De la Haye, le 19 avril.

Le retard mis à l'organisation de notre armée, attribué aux ordres du comité de salut public de la convention nationale, à cause de quelques difficultés qui ont retardé jusqu'ici la conclusion de l'alliance entre les deux républiques, a donné lieu aux malveillans de semer toutes sortes de bruits alarmans qui paroissent avoir fait quelque impression sur l'esprit d'un grand nombre

d'officiers, qui après avoir accepté du service, viennent de donner leur démission.

Les amis du ci-devant Stadhouder, qui sont ceux de l'Angleterre, s'agitent en tout sens pour entraver la négociation d'une alliance qui doit écraser à jamais la moderne Casthage, en assurant à la marine française une supériorité constante. Ils publient avec assurance que L'Ar leterre, a entamé des négociations de paix & qu'on est déjà d'accord sur ce qui concerne la Hollande, quo l'ancien gouvernement y sera rétabli. Ces bruits ont acquis tant de consistance, depuis quelques jours, sur-tout en Frise, que les états de cette province ont cru devoir en instruire l'assemblée des états généraux. La prempte conclusion d'une alliance étroite & d'autant plus solide que les intérêts des deux nations la commandent impérieusement, peut seule imposer silence aux ennemis de la liberté & mettre fin, une bonne fois, à nos ceuelles in-

Les Anglais, non contens de s'être emparés de la maniere la plus perfide, d'une grande partie de nos bâtimens, sont actuellement jouer tous les ressorts de la corruption pour débaucher nos matelots, en leur offrant des engagemens considérables. Voici une piece curieuse, publiée & affichée avec la plus grande profusion dans le trois royaumes; elle est traduite littéralement.

« Volontaires pour la flotte royale, sous la direction des négocians & armateurs du port de Londres.

L'engagement le plus fort qui ait jamais été donné. A tous marins robustes & instruits;

A tous marins ordinaires;

C'est à présent le moment où tous les braves gens doivent se montrer & servir leur roi & leur patrie. Pour les encourager plus particulierement, on les autorise à recevoir les engagemens suivans :

Chaque marin robuste & instruit recevra, y compris

l'anrôlement du roi, 31 liv. sterl. & 15 scellings. Chaque marin ordinaire 23 liv. sterl. & 10 schellings. Chaque homme robuste 17 liv. sterl. & 5 schellings. and want can nel segment bonnanda el cada cabrance

La société de marine donnera en outre aux mille premiers qui s'engageront volontairement, savoir:

Aux femmes on familles des marins instruits, 15 schellings par mois;

Aux femmes ou familles des marins ordinaires, 10 schellings par mois;

Aux femmes ou familles de tous les hommes robustes;

8 chellings par mois.

Cet argent sera payé pendant six mois. Les gens de la campagne qui prendront du service, recevrent en outre des habillemens.

Accourez vous tous cœurs de chêne (hommes forts & courageux), rendez-vous chez les commissures à la maison de Schield, Nags-Head, Postern-Rovv, Tovver-Hill, la place du rendez-vous où l'on est servi convenablement.

N. B. Tous ceux qui viennent comme volontaires, sont conduits à la place du rendez vous, & de là à bord des vaisseaux respectifs, auxquels ils sont destinés, où après avoir passé la revue & être enrégistrés, ils obtiennent la faculté de toucher les engagemens susdits, sans diminution quelconque. «

L'imagination est effrayée, en calculant les dépenses énormes du gouvernement britannique, dépenses qui augmentent d'une manière allarmante la dette presque incalculable de l'Angleterre, & qui présagent, tôt ou tard, une faillite que les meilleurs spéculateurs regardent comme inévitable.

De Paris , le 20 floréal.

On écrit du Havre, que les représentans du peuple dans ce pert convainces combien il est urgent d'encourager la pêche du maquereau, de la raye & de toutes les especes de poissons que fournissent nos côtes dans cette saison, viennent de lever la consigne qui assujet tissoit nos pêcheurs à recevoir des volontaires à leur bord, & les forcent de rentrer dans le port à la fin du jour. Ce sera un surcroit de subsistances pour les départemens maritimes & même pour Paris, & la source de Paisance pour les familles des hommes laborieux qui se livrent à cette pénible profession.

On mande de Fontenai - le - Peuple, que les troupes entrent définitivement en cantonnement. Stoflet a accedé au traité fait par Charette & s'est soumis aux lois de la république: son aide de-camp Bérard, militaire d'un talent supérieur, est employé avec le général Canclaux.

Toutes les nouvelles reçues de nos ports confirment qu'il y arrive journellement des bâtimens étrangers chargés de grams: à Toulon & à Marseille, plusieurs sont entrés venant de Tunis & de Livourne. Il est question de faire refluer jusques à Paris 100 mille quintaux de grains que ces convois ont amenés. Les lettres de Bordeaux disent aussi qu'il y est arrivé plusieurs bâtimens américains chargés de farines; ce qui a occasionné une baisse de 40 s. par livre de pain. Les ports de Dunquerke, d'Ostende & du Havre ont reçu aussi des approvisionnemens: en attendant que ces subsistances puissent arriver à Paris, les départemens environnans fournissent quelques grains & farines qui alimentent la consommation journalière, & toutes les mesures possibles sont prises pour que les arrivages se fassent sans obstacles. Hier on a vu un nombre sonsidérable de charrettes escortées par des treupes de

ligne & par des gardes nationales parisiennes qui ont versé des farines dans les magasins de l'agence des substances. Ces mesures d'approvisionnemens font supporter avec un peu plus de patience les privations passageres que les habitans de Paris esperent de voir cesser.

ELa prompte organisation d'un gouvernement & d'un systême de finances est impérieusement à l'ordre du jour, c'est sur ces deux grandes bases de la tranquillité publique que l'attention de la convention, ainsi que celle de la nation, doit être aujourd'hui dirigée; en vain il s'éleveroit des débats dangereux sur la priorité à accorder à l'un de ces deux objets. Si d'une part la fortune publique, qui se compose des fortunes particulieres, est en danger, il faut voler à son secours; si de l'autre l'absence du gouvernement ou l'état incertain & précaire de celui que nous avons, perpétue l'anarchie & l'impunité des crimes, ries n'est plus urgent que de remédier à ce terrible malheur; car là où le peuple n'est pas certain que des loix stables veillent à ses intérêts, il se croit autorisé à y veiller luimême, & alors toutes les violences, toutes les vengeance particulieres levent un glaive homicide sur tous les citoyens que la passion ou la haine leurs désignent. On vient d voir à Lyon un exemple effroyable des désordres qu' entraîné dans toute la république l'impunité des assassins de la glaciere d'Avignon. On apprend de cette ville qu'une foule de peuple s'est fait ouvrir de force les prisons de Lyon & y a égorgé soixante terroristes, qui alloient être mis en jugement. On peut juger, par ce seul fait, combien il est urgent que le gouvernement soit promptement

Il est assez curieux de recueillir les dernières parole de Fouquier-Tinville & de ses complices, au moment oi ces scélérats n'ont plus en aucune espérance d'échapper a supplice : nous tenons les détails suivans d'un témois présent à la dernière séance :

Au moment où l'accusateur public requéroit la pein de mort contre Fouquier & consors, l'un d'eux, Scellier, interrompant brusquement, a dit: Ton tour viendra.

Le président aux coupables : Quelqu'un d'entre vou réclaine-t-il la parole sur l'application de la loi?

Boyenval: Puisque je dois porter ma tête sur l'écha faud, je prie le tribunal de vouloir bien donner du ordres pour que je subisse en paix la peine de mes crims

Girard: Je rends hommage à la justice de la convention mais pourquoi n'a-t-elle puni les auteurs de nos mau que de la déportation, tandis que nous, qui n'avons a que d'après leurs volontés, nous sommes punis de mort Easin, n'importe, je meurs républicain: vive la république!

Renaudin: Moi, qui n'ai jamais fait que le bien! Lanne: Je ne regrette que ma femme.

Dupanmier : Et moi mes enfans.

Garaier Launay: Comment a-t-on pu accoler un homme comme moi à Fouquier!

Vilate: Ce que j'ai prédit dans ma troisieme partie des Causes Secrettes, en parlant de l'Apocalypse, arrivera. (Le président prononce le jugement).

Fouquiera Puisqu'il est décidé que je dois porter mi tête sur l'échafaud, la postérité, à qui rien n'échappe, saura r mande emmèn

avec lacil vond qui on ce corretraordi demandeussent laquell signaturom?

Leg

de don de mo les sim ce qui tera pi dans l' Cett ptitude procur tution ni, il Il a tous le

person
Il re
seul n
diction
des rei
approf
finance
Ce

comme

rageme

Il doit

villes

respon comme Néta mens, de déc mant à que se rien n

Il se

blissem cables; conseil guerre nomise s'envire vaux, erreurs

Il fa l'instru ont versé ubstances, r avec un ue les ha-

d'un sysi jour, &
publique
elle de la
s'éleveroit
à l'un de
er, jui se
er, il faut
u gouverque nous
mes, rien
malheur;
ilx stables
veiller luirengeances
es citoyem

orisons de oient être ait, commptement es parole noment de chapper as

in témois

vient de

dres qu'a

s assassins

ille qu'une

t la peint, Scettier, iendra.
entre vout oi?
sur l'échaconner du nes crimes

nos mau
a'avons a
de mort
e la répue bien!

un homme

partie de rrivera.

porter mi

saura reconnoître un jour les vrais conspirateurs. Je demande à être exécuté sur-le-champ; je suis prêt. (On plusieurs; & si parmi eux il en est que leur âge, leur emmène les condamnés).

Un de nos abonnés se plaint de l'espece d'indifférence avec laquelle on a annoncé la fin de la guerre de la Vendée; il vondroit qu'on lui donnât des détails officiels des traîtés qui ont suivi l'amnistie proclamée par la convention: enfin ce correspondant, qui a sans doute des reuseignemens extraordinaires sur les derniers effets de la pacification, nous demande s'il scroit vrai que Charette & ses compagnons eussent imité la conduite de Clémentine dans Grandisson, laquelle, après son refuge ea Angleterre, déchira toutes les signatures de sa famille pour ne laisser subsister que son nom? Nous chercherons une réponse à cette question.

## Du gouvernement.

Le gouvernement provisoire, convaince de la nécessité de donner à l'administration plus d'ensemble, de force & de mouvement, va sans doute refondre les commissions, les simplifier. Consultant l'analogie des matieres, il réunira ce qui avoit été mal-a-propos séparé : alors, il n'existera plus d'intertitude dans la marche, de contradiction dans les ordres & de retard dans l'exécution

Cette premiere opération faite avec intelligence, promptitude & fermeté, le gouvernement pourroit encore se procurer un puissant secours, en multiplient une institution précieuse, dont le counté de salut public a fourni, il y a quelques mois, le modele.

Il a placé près de lui un bureau de commerce. Presque tous les membres sont d'anciens négocians des différentes villes de la république, auxquels on a joint quelques personnes versées dans la finance & les changes.

Il résulte de cette composition, que la prévention d'un seul ne peut égarer, puisqu'elle est livrée à la contradiction de tous; que les notions générales sont aidées des renseignemens de localité, & que les questions sont approfondies sous tous les rapports de commerce, de finances & de banque.

Ce bureau doit examiner les demandes que font les commerçans, les indemnités qu'ils réclament, les encouragemens qu'ils aofficitent & les projets qu'ils forment. Il doit aussi présenter l'état des manufactures dont sa correspondance l'instruit, préparer les articles des traités de commerce, & proposer un code commercial.

Nétant peint chargé d'entreprises ni d'approvisionnemens, il est à l'abri de l'intérêt personnel; u'ayant point de décisions à prononcer, il est sans autorité; ne nommant à aucune place, il est sans influence; il ne remet que ses avis avec les motifs qui les ont fondés. Comme rien n'a pu altérer la pureté des principes du burcau, rien ne doit, non plus, troubler la confiance dù comité.

Il seroit à souhaiter que l'on formât de semblables établissemens pour les parties auxquelles ils seroient applicables; & par exemple, que l'on nommât des bureaux on conseils de ce geure pour la législation, la finance, la guerre, la marine : c'est ainsi que les gouvernans économiseroient leur temps, augmenteroient leurs forces & s'environneroient de lumieres propres à éclairer leurs travaux, à les garantir de toute surprise & à prévenir des erreurs.

Il faudroit n'appeller que des hommes distingués par l'instruction & la capacité. Ils ne sont pas communs sons doute, mais avec quelques soins on en trouveroit encore plusieurs; & si parmi eux il en est que leur âge, leur santé, des circonstances parficulieres éloignent des places administratives & responsables, il n'en est aucun qui ne s'honorât d'une fonction qui le mettroit à portée d'offrir à sa patrie les fruits de son expérience & le résultat de ses méditations.

#### TRIBUNAL CRIMINEL

#### DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Séance du 16 flaréal.

Étienne Cournil, âgé de 29 ans, natif de Plaza, département de la Dordogue, serrurier, demeurant à Chaillot, maison du citoyen Courtier, boulanger, logé en garni chez la citoyenne Bonjour, & à Paris depuis 1792.

Sur la déclaration du juré de jugement, portant : « qu'il a été tiré, le 13 germinal dernier ; un coup de pistolet; à bout portant, sur le citoyen Resset, commandant de la force armée de la Butte-des-Moulins; qu'Etienne Cournil est convaince de lui avoir tiré ce coup de pistolet, qu'il ne l'a pas fait après une provocation violente, qu'il l'a fait dans l'intention de donner la mort à un citoyen; mais qu'il ne l'a pas fait de dessein prémédité, qu'il l'a fait au milieu d'un rassemblement, que le rassemblement étoit armé; qu'il étoit en état de résistance à l'exécution de la loi & de révolte contre les autorités constituées; qu'Etienne Cournil a coopéré à cette résistance & à cette révoite.»

Condamne ledit Cournil à la peine de la déportation.

# CONVENTION NATIONALE.

### Présidence du VERNIER le jeune.

La convention nationale voulant accélérer par tous les moyens possibles l'approvisionnement de Paris en bois & charbon a, sur le rapport du comité de salut public, rendu le décret suivant:

ART. Ier. Pour diriger foutes les opérations relatives à l'approvisionnement de Paris, en bois & charbon, les exploitations en général, la navigation, les flottages en trains & à bûches perdues sur les rivieres d'Armance & d'Armançon, & sur l'Yonne & la Seine, depuis Auxerre jusqu'à Montereau, la conventien nationale nomme le représentant du peuple Precy. Le point central de ses opérations sera Joieny.

opérations sera Joigny.

II. Sur l'Ooureq & le Motin, & sur la Marne, depuis Saint Didier jusqu'à Paris, le représentant du peuple Imbert. Le point central de ses opérations sera Château-Thierry.

Thierry.

1II. Sur l'Aisne & l'Oise, le représentant du peuple Boucherot. Le point central de ses opérations sera Compiegne.

1V. Pour lesdites opérations dans l'arrondissement des canaux de Loing, Briare & Orléans, le représentant du peuple Gentil, du Loiret. Le point central de ses opérations sera Montargis.

V. Les représentans du peuple Douge & Duval, de l'Aube, se rendront dans les départemens de la Haute-Marne, de la Marne, Côte-d'Or & de l'Aube, pour assurer, par des coupes extraordinaires à prendre dans lea bois en réserve, l'approvisionnement de Paris en bois & charbon, & rétablir les flottages sur les rivieres de Haute-Seine & de l'Aube.

VI. Le représentant du peuple Robin reste chargé de la surveillance de la navigation de la Seine, & des exploitations de Fontainebleau & autres environnantes.

VII. Les pouvoirs donnés au représentant du peuple Jourdan lui sont continués.

VIII. Les représentans du peuple ci-dessus nommés pour surveiller l'approvisionnement de Paris en bois & en charbon, sont revêtus, pour cette opération sculement, des mêmes peuvoirs que les autres députés en mission.

IX. Le présent décret sera inséré au bulletin de cor-

#### Séance du 20 floréal.

Treilhard a fait décréter hier, qu'aucun représentant du peuple, en mission, ne pourra tirer des mandats sur les caisses des payeurs généraux de district, ni ratifier de marchés, sans l'autorisation expresse des comités de salut public & des finances : Treilhard a représenté, qu'il falloit prévenir tous les abus de pouvoir; que plusieurs représentans abusés, par des besoins souvent exagérés, ordonnoient des avances souvent peu nécessaires, & absorbeient ainsi des fonds destinés à des emplois plus utiles.

Aujourd'hui la séance s'est ouverte par l'admission de quelques pétitionnaires.

Un secrétaire a donné lecture des lettres des représentans en mission dans les départemens de l'Ouest, qui annoncent qu'ils ont mis la derniere main à la pacification de la Vendée. Stoflet & les chess de son armée se sont soumis aux loix de la république, & ont promis de ne

jamais porter les armes contre elle. Ruelle, un des représentans employés à cette pacification, est entré dans de grands détails sur la maniere dont elle s'est faite, & qui prouvent qu'on peut compter sur sa durée, comme aussi sur la sincérité de ceux qui l'ont signée. Stoflet n'a pas dissimulé qu'il ne s'est rendu, que parce que le peuple s'étoit décidément prononcé pour la paix.

Mathieu est monté à la tribane; il a annoncé qu'il venoit remplir un pénible ministère. Le sang, dit-il, a coulé dans Lyon; c'est la vengeance qui l'a versé.

Mathieu lit deux lettres du représentant Boisset , maintenant se trouve à Lyon; par la premiere, il témoigne ses craintes sur les dispositions de cette comune; it demande des forces, & que l'assemblée prononce la peine de déportation contre les principaux coupables des malheurs de Lyon.

Le comité avoit en conséquence pris des mesures; la distance des lieux les a malheureusement rendues inutiles. Par une lettre, en date du 16, le représentant annonce que les maux qu'il redoutoit & prévoyoit sont arrivés.

La veille, on jugeoit un individu qui avoit été un des principaux dénonciateurs dans Lyon. Le peuple se porta en foule au tribunal : le président ordonne de faire évacuer le parquet; un sergent donne l'ordre de porter les armes. Le peuple entend mal; il croit qu'on ordonne de charger les armes ; il entre en fureur, se porte à la prison voisine. Le représentant du peuple est arrivé ; il y court, mais il arrive trop tard; les victimes désignées n'étoient déjà plus.

Les magistrats ont aussi-tôt coura aux autres prisent pour les préserver; mais les détenus d'une de ces prisons y ont eux-mêmes mis le seu, qui a duré quatre heures ensin, on est venu à bout d'éteindre le seu & de calme le peuple. Le nombre des individus massacrés est de 60

Le représentant mande qu'il 2 vn, au milieu de cette multitude en fureur, des hommes qui versoient des la mes mais qui s'écrioient : « Ils avoient égorgé mon pere! ils avoient égorgé ma femme! »

L'assemblée a écouté ce récit dans la plus grande consternation.

Le rapporteur du comité n'a pas dissimulé que les tribunaux, depuis le 9 thermicor, avoient montré une grande molesse; que si les agens, les suppôts, les complices de la tyrannie avoient été par-tout punis, peut-être on eut prévenu bien des maux;

Il a proposé en conséquence un projet de décret portant : 1°. que le représentant à Lyon enverra tous le rapports & les procès-verbaux relatifs à l'événement ter-

rible qui s'est passé dans cette commune.

2°. Que les tribunaux poursuivront tous les coupables de vols, dilapidation, oppression;

3°. Que les municipalités sont tenues de dénoncer les coupables des delits ci-dessus;

4º. Que le comité de législation veillera l'exécution de ce décret.

Aux voix se sont écrié plusieurs membres. Le projet de décret a été mis aux voix.

Une grande majorité s'est levée pour l'adoption du projet de décret; le reste des membres n'ont pas veté

Le reste de la séance a été consacré à la discussion de projet de décret sur les réformes à faire dans le gouvernement actuel, présenté par la commission des onze.

Lesage, d'Eure & Loire, a combattu ce proje de de cret; Louvet, Cambacérès & plusieurs autres ont demandi qu'il fut adopté, mais avec divers amendemens qu'ils on proposés.

Presque tous ceux qui ent parlé se sont accordés pour demander qu'on ne donnât au comité de salut public ni la direction de la force armée, ni celle du frésor public, ni la nomination aux places d'administrations.

Nous ferons connoître demain cette discussion; il n'y a rien de décidé, la discussion ayant été interrompus par les nouvelles de la Vendée & le rapport du comit de sûreté générale.

#### Liste civile; mobilier national de Compiegne.

Le premier prairial prochain, neuf heures précises du matin, et commencera la vente du riche & nombreux mobilier du ci-devait château de cette commune. Elle aura lieu, sans interruption, (i l'exception des décadi & quintidi) en présence des commissaires nommes pour l'exécution de la loi du 10 juin 1793, (vieux style)

SICARD.

La

prêtres dans d

dans di

rrés o

leur pa

partir

donna

nédicti

de mes

Le § occasio

cens in

cinq d

que si

pas, il

les mu

où ils

mêmes.

ville d

envoye

x a en

100 hc

bardie

Pô se s a été r emport

Ila Barfler

Minato

Au 1